

## COMMUNIQUÉ

### AGRÈMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 20 décembre 2022, d'agréer le fonds suivant :

#### **EMPOWER FUND-B**

Fonds d'Investissement Spécialisé à compartiments

régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

**Siège Social** : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2<sup>ème</sup> étage, les Berges du Lac, 1053-Tunis.

La société de gestion UNITED GULF FINANCIAL SERVICES - North Africa (UGFS-NA) et la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 décembre 2022, pour la création d'un fonds d'investissement spécialisé à compartiments dénommé « EMPOWER FUND-B ».

Ledit fonds sera composé de deux compartiments :

- Compartiment Empower Fund-B Dollars («Compartiment C1») de quinze millions (15.000.000) Dollars réparti en mille cinq cents (1.500) parts d'une valeur nominale de dix mille (10.000) Dollars chacune;
- Compartiment Empower Fund-B Dinars («Compartiment C2») de cinquante millions (50.000.000) Dinars réparti en cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de cent mille (100.000) Dinars chacune.

### VISA DE PROSPECTUS

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 26 décembre 2022 au prospectus d'émission du fonds d'investissement spécialisé à compartiments « **EMPOWER FUND-B** ».

Le FIS « **EMPOWER FUND-B** » présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :**

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Dénomination :</b>           | EMPOWER FUND-B   |
| <b>Siège social :</b>           | Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis   |
| <b>Forme juridique :</b>        | Fonds d'investissement spécialisé à compartiments  |
| <b>Législation applicable :</b> | Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.  |
| <b>Montant du fonds :</b>       | - Compartiment Empower Fund-B Dollars de 15.000.000 Dollars réparti en 1.500 parts d'une valeur nominale de 10.000 Dollars chacune;<br>- Compartiment Empower Fund-B Dinars de 50.000.000 Dinars réparti en 500 parts d'une valeur nominale de 100.000 Dinars chacune. |
| <b>Date d'agrément :</b>        | 20 décembre 2022.  |
| <b>Promoteurs :</b>             | United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) et la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK)  |
| <b>Gestionnaire :</b>           | UGFS-NA  |
| <b>Dépositaire :</b>            | BTK  |
| <b>Distributeur :</b>           | UGFS-NA  |